

Conseil Municipal du 13 Décembre 2023

Création d'un emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion administrative Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la création à compter du 1^{er} février 2023, d'un emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion administrative à raison d'une durée de 35 heures hebdomadaire.

Nouvelle convention d'exercice de la mission d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme Le PETR Pays du Sundgau a créé en 2015, un service d'instruction du droit des sols afin de pallier à l'arrêt de l'instruction réalisée par les services de l'Etat. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au service d'instruction du droit des sols du PETR à compter du 1^{er} janvier 2023, d'approuver le projet de convention, d'approuver les modalités de financement.

Loyers Communaux Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir inchangés les loyers des baux ruraux et des baux de chasse en 2023 et d'augmenter le loyer des logements communaux de 2% à compter du 1^{er} janvier 2023.

Autorisation à engager des dépenses d'investissement en N+1 avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023 Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser pour le budget principal M57, exercice 2023 et à compter du 1^{er} janvier 2023, M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Réhabilitation du bâtiment communal destiné à accueillir la nouvelle mairie : approbation d'avenants au marché de travaux Le Conseil Municipal décide d'approuver les avenants au marché et d'approuver le montant total des plus-values s'élevant à 8 544 €HT et 10 253 €TTC.

Vente d'un véhicule communal – Peugeot Boxer Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser M. Le Maire à vendre le véhicule Peugeot Boxer aux Ets SM Rénovation pour un montant de 5 000 € fixé d'un commun accord.

Marché de maintenance des installations d'éclairage extérieur Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les prestations du marché de maintenance des installations d'éclairage extérieur de la Commune à l'entreprise Pontiggia de Wittenheim pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 au prix de 9 500 €HT, étant précisé que ce marché peut être renouvelé trois fois. Le responsable Secteur Energie pour Pontiggia pourra intervenir lors d'un conseil municipal afin de permettre aux élus de poser des questions et d'obtenir des explications quant aux différentes problématiques évoquées lors de précédents conseils municipaux.

Régularisation nécessaire à la donation de terrain portant rétablissement de l'emprise de la voie communale prolongeant la rue des fleurs Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte de la désignation cadastrale des nouvelles parcelles portant rétablissement de l'emprise de la voie communale prolongeant la rue des Fleurs, section 1 N°784, 786, 788 et 790 d'une contenance totale de 24 m² sol, résultant du procès-verbal d'arpentage établi par le géomètre-expert.

Compte rendu d'une décision prise par le maire dans le cadre des délégations de pouvoir consenties par le conseil municipal Le conseil municipal prend la décision de la vente du poêle Tulikivi entreposé dans le bâtiment communal sis 1B rue du château pour un montant de 1200 €.

Réflexion sur l'acquisition future d'un bien soumis au droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'émettre un avis favorable de principe en vue de se porter acquéreur au nom de la commune du bâtiment propriété de la CMDP situé 41B rue Principale à Hirtzbach le jour où sa mise en vente sera effective, d'émettre un avis favorable en vue de faire usage du droit de préemption urbain, dans l'hypothèse où la vente de ce bâtiment ne pourrait intervenir directement au profit de la commune, de retenir la réalisation dans ce bâtiment d'une opération d'aménagement visant les équipements collectifs, pouvant en faire un lieu idéal pour y aménager un accueil périscolaire voire une maison d'assistantes maternelles.

Motion de soutien à la Brigade Verte d'Alsace

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents affirme son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ; sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale, ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

Informations complémentaires réactualisée

Eclairage public : Un travail important est en cours sur le sujet de l'éclairage public et un prestataire est venu à la rencontre des élus afin qu'ils puissent poser des questions et obtenir des explications quant aux différentes problématiques (coupure nocturne, baisse d'intensité, remplacement des ampoules par des leds...).

Chapelle : Les résultats du rapport de Fondasol se rapportant aux désordres survenus à la Chapelle Ste Affre ne sont guère encourageants et recommandent d'attendre encore quelques mois avant d'envisager une réouverture de la chapelle au public. Même si le nécessaire a été fait, le sujet demeure inquiétant. Avant de tirer des conclusions, il faut attendre avant d'obtenir les résultats de toutes les mesures révélées par les inclinomètres.



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjoints :

Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjoints, de s'annoncer à Mme Flora Morosinotto, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Horaires de la Mairie

Lundi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Mardi de 14 h à 17 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Vendredi de 16 h à 18 h

Résumé des Conseils Municipaux de septembre, novembre, décembre 2022

Conseil Municipal du 29 septembre 2022

Approbation de l'état prévisionnel des coupes – Programme des travaux d'exploitation – Années 2022 – 2023 – Etat d'avancement des travaux 2022 (plantations Plan France Relance) L'état prévisionnel 2022-2023 annonce une coupe de 2 500 m³, contre 3 500 les années précédentes. Le cours du marché est en hausse, ce qui permet de dégager un bilan net prévisionnel pour la commune de 41 383 HT (soit environ 17€ HT/m³ de bois coupé/vendu). Le programme prévisionnel des travaux 2023 sera observé fin de l'année 2022, suite à la proposition de l'ONF. Il sera soumis au Conseil Municipal début d'année 2023.

Réhabilitation du bâtiment communal destiné à accueillir la nouvelle mairie : approbation d'avenants au marché par lot de travaux Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant total des plus-values s'élevant à 15 437 € HT et 18 524 € TTC.

Réhabilitation du bâtiment communal destiné à accueillir la nouvelle mairie : acquisition de mobiliers de bureaux Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver l'acquisition de mobilier de bureau destiné à équiper la nouvelle mairie ; de confier la prestation aux Ets ELLENBACH Sarl de Aspach pour un montant total de 22 500 € HT et 27 000 € TTC.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'APPMA de Hirtzbach Le président de la société de pêche locale (A.P.P.M.A.), emphytéote et gestionnaire de l'étang communal du Neuweiher, sollicite la commune de prendre en charge les frais de remplacement de la porte d'entrée de son chalet de pêche suite à un incident technique. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 700,00 € au profit de l'A.P.P.M.A. de Hirtzbach.

Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien disposant d'une durée hebdomadaire de service de 27,30 soit 27,50/35èmes et suppression d'un emploi d'agent d'entretien disposant d'une durée hebdomadaire de service de 24 heures, soit 24/35èmes.

Afin de modifier la durée hebdomadaire d'un agent d'entretien chargé des locaux administratifs et scolaires en raison de l'absence maladie prolongée d'un agent d'entretien, il y a lieu de créer un nouvel emploi et de supprimer l'ancien emploi de cet agent. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 1er octobre 2022, un emploi permanent d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 27 heures et 30 minutes (soit 27,5/35èmes), est créé.

Acquisition d'un columbarium complémentaire à installer au cimetière communal Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition d'un columbarium complémentaire à aménager au cimetière communal ; de confier la prestation aux Ets JF Services de Réchény pour un montant total de 9 000 € HT et 10 800 € TTC.

Approbation de deux devis : remplacement de la porte de l'école maternelle et travaux électriques dans le Parc de Reinach Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis des ETS Lignes et Réseaux de l'Est de Illfurth s'élevant à 2 500 € HT et 3 000 € TTC ; d'approuver le devis des Ets SM Rénovation de Hirtzbach, s'élevant à 4 050 € HT et 4 860 € TTC.

Création d'un conseil municipal des Enfants Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la création d'un Conseil Municipal des Enfants ; de dire que les crédits affectés au budget projet seront votés au BP 2023 ; d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette instance.

Compte rendu d'une décision prise par le maire dans le cadre des délégations de pouvoir consenties par le Conseil Municipal Le conseil municipal prend note de la décision suivante : par don consenti par la Commune d'ALTKIRCH, M. le Maire a accepté la cession auprès de ladite Commune d'un véhicule « camion-nacelle » de marque Renault datant de 1996. Ce véhicule sera intégré à la flotte de la Commune de Hirtzbach et inscrit à l'actif communal.

Présentation du rapport d'activité 2021 de Territoire d'Energie Alsace M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2021 de Territoire d'Energie Alsace qui doit être soumis au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité de Territoire d'Energie Alsace.

Vente des terrains non bâtis de l'ancienne maison forestière servitude de passage de câbles souterrains Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en considération la servitude de passage de câbles souterrains grevant les parcelles constituant la partie non bâtie de l'ancienne maison forestière, et de consentir un rabais sur le prix de vente dudit terrain, à 38 400 € au lieu de 41 418 € pour les 768 m² acquis.

Conseil Municipal du 15 Novembre 2022

Approbation de la convention régissant le service commun de prévention des risques professionnels Une assistance avait été sollicitée dans le cadre du dispositif mutualisé d'aide à la prévention des risques professionnels proposé par la Communauté de Communes Sundgau (CCS). Elle consiste à assurer l'évaluation complète ou partielle des risques professionnels, à rédiger ou mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), à rédiger une recommandation permettant de supprimer ou de réduire le risque pour chaque situation évaluée, à rédiger un bilan général de l'intervention et à sensibiliser et accompagner les élus et/ou les agents communaux. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention régissant le service commun de prévention des risques professionnels.

Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du service public de l'assainissement, du service public de collecte et d'élimination des déchets Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels 2021.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau – Exercice 2021 Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré prend acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Sundgau, pour l'exercice 2021.

Création d'emploi d'agents recenseurs et fixation de la rémunération de ces agents Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement de la population, prévues du 19.01 au 18.02.2023, et de les organiser ; de créer trois postes occasionnels d'agents recenseurs ; de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit : la Commune ayant été divisée en trois districts contenant chacun un nombre quasi équivalent de logements à recenser, chacun des trois agents recenseurs percevra forfaitairement la même rémunération, selon les modalités suivantes : - montant de la dotation forfaitaire de recensement versée par l'INSEE à la Commune au titre de l'enquête de recensement 2023 : 2 719 € - montant de la rémunération brute versée à chaque agent recenseur 906,33 € ; Les crédits nécessaires seront inscrits au budget (M57) de l'exercice 2023.

Réhabilitation du bâtiment communal destiné à accueillir la nouvelle mairie : acquisition de matériel informatique et téléphonie Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition du matériel informatique et de la téléphonie destinés à équiper la nouvelle mairie ; de confier la prestation à Exenta Informatique de Huningue, pour un montant total de 24 626 € HT et 28 500 € TTC.

Réhabilitation du bâtiment communal destiné à accueillir la nouvelle mairie : acceptation du devis pour l'installation de rayonnages dans la salle d'archive. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le devis portant sur la fourniture et l'installation de rayonnages destinés à équiper le local d'archives de la nouvelle mairie ; de confier la prestation aux ETS RSA Rayonnage Stockage Agencement de Issenheim pour un montant total de 2 570 € HT et 3 084 € TTC.

Acceptation d'une donation de terrain portant rétablissement de l'emprise de la voie communale prolongeant la rue des fleurs. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la donation, au profit de la Commune de Hirtzbach, moyennant application des conditions, clauses et interdictions exposées ci-devant (constitution de servitudes de passage, accord d'accès via le « Mittlerenweg », interdiction d'accès aux véhicules et engins de plus de 3,5 tonnes via la rue des Fleurs et remise en état du « Mittlerenweg » après passage des véhicules et engins lourds s'il y a lieu), d'une parcelle de terrain portant rétablissement de l'emprise de la voie communale prolongeant la rue des Fleurs ; de prendre à la charge entière et exclusive de la Commune les frais d'arpentage et de notaire correspondant à cette opération ; d'autoriser M. le Maire à signer le PV d'arpentage, l'acte de donation, les actes portant constitution de servitudes et tous documents s'y rapportant.

Modification du nombre d'heures de service hebdomadaires d'un agent communal sous contrat unique d'insertion (CUI) Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du renouvellement de la convention autorisant le maintien du poste d'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie dans le cadre du dispositif des CUI, créé par délibération du 27 mai 2021, à effet du 1er décembre 2022 ; de fixer la durée de travail afférente audit poste à 22 h 30 (soit 22,5/35èmes) par semaine à compter du 1er décembre 2022.

Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance du personnel communal Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation au mieux des intérêts des agents, et après négociation, le Centre de Gestion, après avis du Comité Technique a décidé de donner suite à la proposition d'augmenter de 10% les taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité et perte de retraite, faisant passer le taux global de 1,47% à 1,61% à partir du 1er janvier 2023. Le taux concernant la garantie optionnelle reste inchangé à 0,33%. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance. ... / ...